



Declaration de vol de chèque

Par **Christ59**, le **06/09/2016** à **16:21**

Bonjour,

Une personne m'a fait un chèque sans le dater, j'ai mis plus d'un an avant d'encaisser ce chèque.

Il m'est alors revenu en mentionnant qu'il manquait un élément indispensable (la date)

Suite aux conseils de mon banquier, j'ai apposé la date moi-même tel que me l'autorise la loi.

Cette fois-ci, il m'est revenu avec une opposition pour chèque volé.

Que puis-je faire sachant qu'il a été établi par la personne, avec sa signature, qu'il m'est adressé et que c'est bien moi qui l'ai encaissé?

Que risque cette personne?

Merci d'avance

Christophe